



Plombier Chauffagiste

(Installateur thermique et sanitaire)

Décembre 2007

Fonctions



Nous avons choisi de traiter le métier de plombier-chauffagiste. Ce sont bien deux métiers différents, qui font chacun l'objet d'un CAP. Mais, aujourd'hui, de nombreux professionnels possèdent ces deux compétences, qui sont complémentaires. C'est un métier où la polyvalence est extrêmement importante.

Un plombier-chauffagiste peut choisir de ne faire que du dépannage (robinet qui fuit, chaudière en panne, baignoire bouchée...). Mais c'est rarement suffisant pour vivre, surtout en zone rurale. Il doit aussi accepter de plus gros chantiers d'installation et de rénovation (cela va de la maison individuelle, aux immeubles, en passant par des édifices publics, industriels...).

Que fait le plombier ?

Un plombier (ou installateur sanitaire) installe, entretient et répare les canalisations et les appareils de distribution d'eau et de gaz. Il installe des salles de bain, des piscines, des fontaines, des jets d'eau, des systèmes d'arrosage automatique, des systèmes de protection incendie... Les composants de robinetterie et de salle de bain sont de plus en plus sophistiqués (système d'hydrothérapie, de balnéothérapie...).

- D'après les plans ou les indications fournis, il commence par étudier la répartition et l'emplacement des appareils, ainsi que le parcours des canalisations. Il veille à la conformité de l'ensemble aux normes de sécurité. Il peut être amené, à partir de ses propres relevés, à établir lui-même des schémas d'installation, d'où l'importance d'avoir des connaissances en métré.
- Il calcule ensuite les volumes et les débits. Il trace le parcours des canalisations le long des murs, des planchers et des cloisons. Dans ces parois, il perce les trous nécessaires à la pose des conduites.
- Chaque chantier étant unique, surtout en rénovation ou réparation, il doit être capable de faire du sur-mesure. Avant de poser les appareils, il façonne la tuyauterie de façon à lui donner la forme et la dimension qu'il souhaite. Il cintré et coupe les tubes. Il les assemble ensuite en circuit, c'est-à-dire qu'il les soude pour les relier entre eux ou les connecter à un appareil (machine à laver, chauffe-eau...). Il utilise un chalumeau et des appareils de mesure électronique. Il bouche les scellements dans le sol ou sur les parois. Sa méthode de travail varie en fonction du type de matériau utilisé : plastique, cuivre, fonte...
- Il vérifie ensuite la qualité de son travail en le mettant en route. Il contrôle l'étanchéité et l'isolation du système installé. Son objectif est d'agencer judicieusement les canalisations afin de permettre un fonctionnement fiable et régulier.
- Une fois le risque de fuite écarté, il peut poser des appareils sanitaires tels que des éviers, des baignoires ou encore des lavabos. A cette occasion, il peut réaliser des branchements électriques simples. Il peut également s'occuper des réglages et de la mise en service de la production d'eau chaude.

Que fait le chauffagiste ?

Un chauffagiste (ou installateur thermique) est le spécialiste de l'installation et de l'entretien : appareils de chauffage (installation traditionnelle de chauffage central avec chaudière, tuyauterie et radiateurs) ou de climatisation (avec générateur d'air chaud et froid, des gaines de ventilation, des diffuseurs d'air). Il sait comment alimenter en gaz ou en fioul le brûleur d'une chaudière. Il sait aussi raccorder divers équipements électriques de chauffage ou de VMC. Il peut installer un plancher chauffant...

- Lorsqu'il commence un chantier, il prend connaissance du descriptif des travaux et des plans. Il sélectionne ses outils et ses fournitures.
- Il effectue les tracés qui marquent l'emplacement des divers appareils ou le passage des tuyauteries.
- Il pose ensuite les appareils. Il scelle les supports et fixe la chaudière ou la centrale de climatisation. Il installe aux emplacements prévus les radiateurs ou diffuseurs d'air climatisés.
- Il s'occupe du raccordement de l'installation au réseau de canalisation. Pour un chauffage central, il prépare la tuyauterie en la mesurant, la coupant et la cintrant. Il assemble ensuite les différents éléments entre eux en les soudant, puis les monte sur des supports (colliers de fixation par exemple). Pour finir, il raccorde le réseau ainsi obtenu aux équipements déjà installés (chaudière, radiateur...). Pour un système de climatisation, il pose des gaines de ventilation qui relient la centrale de climatisation aux diffuseurs d'air.
- C'est ensuite l'étape de la mise en service. Le chauffagiste vérifie alors le bon fonctionnement de son installation en procédant à des essais, des réglages et en corrigeant les défauts éventuels.

Où intervient le plombier-chauffagiste ?

- En neuf, il monte des installations sanitaires et thermiques à l'intérieur comme à l'extérieur des bâtiments. En général, il intervient deux fois. Une première fois après le passage du maçon pour la pose des canalisations. Une autre fois, en fin de chantier, avant les peintres et les soliers moquetistes, pour installer les appareils et assurer la mise en service.
- En rénovation, il doit reprendre d'anciennes installations pour les remettre aux normes (notamment en matière de sécurité) ou assurer un meilleur rendement. Aujourd'hui, une grande partie des installations sanitaires et thermiques d'anciens bâtiments sont à refaire. Un plombier-chauffagiste doit pouvoir s'adapter. Si aujourd'hui la tendance est à l'utilisation du plastique, il doit aussi pouvoir utiliser d'anciennes méthodes et d'anciens matériaux comme l'acier.
- En dépannage et rénovation, le plombier-chauffagiste effectue des remises en état et des remplacements de diverses natures dues à l'usure normale ou à la vétusté : remplacement d'appareils défectueux, entretien des appareils de combustion (brûleur et chaudière fioul et gaz...), de traitement de l'air et de l'eau (filtres, gaines de ventilation, clapets coupe-feu...), fuites d'eau, réparation de robinets... Il peut aussi s'occuper de la

Paroles de Professionnel



Jean-Louis, artisan plombier chauffagiste en zone rurale.

Jean-Louis, titulaire des CAP thermique et sanitaire, est installé à son compte depuis 28 ans. Il emploie un secrétaire et deux ouvriers.

Comme les autres professionnels du bâtiment, le plombier effectue un travail très varié. "On peut faire de l'installation comme de la réparation, du sanitaire ou du chauffage, travailler sur un chantier neuf ou de rénovation, dans des bâtiments habités ou non... Il m'arrive parfois aussi de faire un peu de terrassement. Par exemple, lorsque le client vient d'acheter une maison et ne sait pas où se trouve la fosse septique. Je dois alors chercher l'emplacement de la fosse. Je peux faire aussi d'autres menus terrassements pour rechercher une fuite dans le sol.

Aucun chantier ne se ressemble et c'est ce qui rend le métier intéressant. Pour ma part, je fais 75% de rénovation et 25% de neuf. Le problème du neuf, c'est que nous, artisans plombiers, nous devons faire face à la concurrence des pavilloneurs. Quelques années plus tard, nous retrouvons les clients des maisons neuves lorsqu'ils ont besoin de faire réparer leurs installations. Je fais en sorte de travailler dans un rayon de 15 à 20 km autour de chez moi. Je ne fais pas de très gros chantiers comme des locaux industriels. Mes clients sont majoritairement des particuliers et des communes."

Jean-Louis a choisi de faire aussi bien du chauffage que du sanitaire. "En zone rurale, c'est la polyvalence qui prime. Chez moi, 65% des chantiers relèvent du chauffage. Mes ouvriers sont formés dans les deux disciplines." Il est possible de n'être qu'artisan plombier, notamment s'il travaille seul. Il fait alors surtout de l'installation de salles de bain et des réparations notamment pour des fuites, des WC bouchés, des problèmes de robinetterie... Mais il va rapidement être limité pour répondre à ses clients. Par exemple, dès qu'il va avoir des demandes de pose de chauffe-eau, il devra posséder des connaissances en gaz. "C'est surtout possible en grande ville et dans de grosses entreprises. Le plombier fait alors partie d'une équipe spécialisée."

Le dépannage représente 20% du travail de Jean-Louis et son équipe : tuyauterie gelée, chaudière en panne, fuite d'eau... "En faisant nous même le dépannage et l'entretien des installations, nous connaissons mieux nos produits. Certains plombiers font le choix, notamment en ville, de sous-traiter cette partie du travail. En zone rurale, c'est impossible. Le client a son plombier et ne veut pas faire appel à une société extérieure pour assurer la maintenance de son appareil.

Le métier est de plus en plus technique. Les chaudières sont de plus en plus perfectionnées et composées d'éléments électriques ou électroniques. Un plombier doit, à l'heure actuelle, posséder des connaissances en électrotechnique.

Avec la montée du prix du fioul, les gens se tournent de plus en plus vers d'autres modes de chauffage comme les énergies renouvelables. Je pose maintenant des installations solaires pour l'alimentation en eau chaude. Au niveau thermique, j'installe des pompes à chaleur qui permettent de produire du chaud avec du froid, un peu à l'inverse du frigo. C'est le principe de la géothermie. En plomberie, les matériaux ont changé et on est passé du plomb, aujourd'hui interdit, à l'acier galvanisé, puis au cuivre et maintenant au polyéthylène qui ressemble au PVC.

C'est pourquoi, il est indispensable de se tenir au courant des évolutions des produits et du matériel. Il faut se recycler en permanence en participant à des stages ou en se rendant dans des salons professionnels.

Le dépannage requiert une grande disponibilité.

maintenance des conduits de fumée (cheminée et chauffe-eau). Les dépannages sont souvent urgents : une chaudière en panne en plein hiver, une canalisation éclatée à cause du gel... En dépannage et rénovation, le plombier-chauffagiste intervient beaucoup en présence des clients. Pour une rénovation notamment, il travaille souvent dans un bâtiment occupé. Il doit donc aimer le contact, faire preuve de politesse et travailler proprement.

- Le métier comporte certains risques, car le plombier-chauffagiste utilise des produits dangereux et est au contact de matières inflammables. Il doit aussi faire très attention lorsqu'il fait des soudures. Il doit connaître les règles de sécurité et les appliquer (port du casque...).
- Le plombier-chauffagiste est amené à porter, déplacer et poser des objets lourds (une baignoire par

Conditions de Travail

exemple), bien que les charges soient moins importantes qu'avant grâce à l'évolution des matériaux. Les sanitaires ne sont plus en fonte, mais en céramique acrylique ou en matériaux de synthèse plus légers et l'acier et le cuivre tendent à disparaître au profit du plastique.

- Les journées de travail sont souvent longues, surtout lorsqu'il fait le choix d'accepter des dépannages d'urgence (le soir, les samedis et certains jours fériés). Il est souvent en déplacement pour aller sur les différents chantiers.
- Malgré les évolutions technologiques, le métier reste très manuel. Il doit, en fonction de chaque chantier, adapter ses méthodes de travail, ses outils et les matériaux utilisés. Une partie de son travail consiste à façonner les canalisations aux bonnes dimensions.
- Un plombier-chauffagiste peut travailler seul ou dans une équipe de plusieurs ouvriers.
- Dans une grosse entreprise de construction, il intervient dans l'installation de conduites et de matériels de plomberie, chauffage... Chez un artisan, il peut faire des installations mais peut aussi assurer de nombreux dépannages, il doit donc être très autonome.

Qualités requises

- Avoir des connaissances techniques. Il doit connaître les techniques de soudure, façonnage, et d'assemblage propres à chaque matériau utilisé. Il doit aussi avoir des connaissances générales en thermique, aéronautique et hydraulique. Il doit connaître les différents réseaux de distribution des fluides (eau et gaz), les produits nécessaires au fonctionnement des installations, ainsi que les matériels de contrôle et de combustion. Le plombier-chauffagiste doit parfaitement maîtriser les règles d'installation des réseaux de gaz. Une erreur dans ce domaine peut être lourde de conséquence.
- Savoir interpréter et dessiner les schémas, croquis et plans pour l'exécution des travaux.
- Avoir des connaissances en mathématiques et en métré pour calculer les débits et ainsi pouvoir dimensionner les installations. Un plombier-chauffagiste, dans un souci d'économie d'énergie, doit faire des calculs précis.
- Avoir un certain sens esthétique, notamment lors des installations. Il doit aussi être soigneux car il manie des appareils et des outillages coûteux et fragiles.
- Être solide physiquement. Que cela soit pour réparer un siphon de lavabo ou intervenir dans un conduit, il est souvent dans des positions désagréables : courbé, accroupi, couché, les bras en l'air... Les réseaux sont rarement à hauteur d'homme et d'accès facile ! Il travaille parfois dans des environnements insalubres et est très souvent au contact de l'eau. Mais contrairement au maçon, il est presque toujours à l'abri des intempéries. Il ne faut donc pas avoir de problèmes aux yeux (il doit être très précis notamment au moment des soudures) ni au dos.
- Être rigoureux et faire preuve de méthode. Il doit savoir prendre des initiatives pour s'adapter à chaque chantier. Il doit avoir un esprit logique et une bonne mémoire (pour se souvenir notamment du parcours des canalisations).
- Respecter les délais et être capable de travailler sous pression. Un plombier est soumis à l'avancement du chantier et des autres professionnels du bâtiment. Il travaille parfois dans l'urgence pour certaines réparations et est soumis aux exigences des clients qui veulent que le problème soit vite réglé.
- Avoir un bon sens du contact, car il travaille très souvent en présence des clients.
- A cause des évolutions techniques, il doit sans cesse remettre à jour ses connaissances en mécanique, électricité, thermique, hydraulique (circulation des liquides), aéronautique (circulation des gaz).
- Il doit pouvoir proposer maintenant des installations de le domaine des énergies renouvelables (géothermie, énergie solaire, pompes à chaleur...).

Evolution de carrière

Après plusieurs années d'expérience (5 à 10 ans), un plombier-chauffagiste peut choisir de se mettre à son compte en devenant artisan (mais attention, choisir de ne se spécialiser qu'en dépannage semble difficile). En tant qu'artisan, un plombier-chauffagiste a la responsabilité de toutes les opérations, depuis la commande jusqu'à la facturation, en passant par le conseil, l'organisation et l'exécution, la fidélisation et le suivi de la clientèle... En matière d'économies d'énergie, son rôle est d'informer ses clients en fonction de leur budget et de leurs besoins. 23 000€ minimum d'investissement en matériel seront nécessaires, sans oublier l'indispensable formation en gestion.

Il peut se spécialiser dans l'utilisation d'énergies renouvelables (solaire, géothermie, nouveaux poêles à bois...). Cette spécialisation vient généralement après une formation de base en plomberie. Il peut proposer à ses clients des appareils pour économiser, filtrer et recycler l'eau. C'est un secteur en constante évolution, le plombier-chauffagiste doit se tenir au courant des nouvelles méthodes et des nouveaux matériaux.

Il peut aussi devenir chef de chantier, contremaître, conducteur de travaux... ou choisir de travailler dans le secteur public (mairies, établissements scolaires...).

- Un nombre important de missions sont proposées en intérim, généralement au sein de petites structures qui exigent une certaine autonomie dans le travail.
- Les plombiers présentant une double compétence sont très appréciés : sanitaire, chauffage, quelques notions en électricité... On trouve beaucoup d'offres de plombier-chauffagiste, mais aussi quelques-unes de plombier zingueur ou autres. Une telle polyvalence permet d'intégrer des entreprises aux multiples activités.
- Un plombier peut aussi travailler dans un grand groupe comme la Saur (www.saur.fr) ou Gaz de France (www.gazdefrance.com) qui propose notamment des contrats en apprentissage.

On peut intervenir à tout moment. Mes ouvriers sont aux 35h sur 4 jours, ils font 7h45-12h et 13h30-18h. Mais ils savent que si une réparation n'est pas terminée à 18h, ils doivent rester jusqu'à ce que l'appareil soit de nouveau en état de marche. On ne peut pas laisser les clients sans chauffage ou sans eau !"

En matière de réparation, le plombier doit sans cesse relever des défis et être capable de s'adapter à toutes les situations et à toutes les demandes.

"C'est très complexe. On doit faire un diagnostic pour comprendre ce qui ne fonctionne pas correctement, d'où l'importance de savoir lire une notice d'utilisation d'une chaudière correctement. On doit s'adapter aux évolutions techniques. Les anciens mélangeurs sont maintenant remplacés par des mitigeurs plus compliqués à réparer. On installe aussi des adoucisseurs d'eau dont il faut changer les filtres. Quel que soit le système, nous finissons toujours à un moment donné par effectuer l'entretien et la maintenance.

Par exemple, j'ai posé mes premiers chauffages au sol il y a une vingtaine d'années. Des problèmes commencent à faire leur apparition, et vous imaginez bien que pour réparer, on ne peut pas casser tout le carrelage. Il faut trouver d'autres solutions. Généralement on a affaire à des problèmes d'embouage des tuyaux. Comme c'est toujours la même eau qui circule, de la boue finit par se créer et par boucher les canalisations. Dans ces cas-là, on vidange, on met du produit pour décaper les tuyaux, on rince et on verse un produit de traitement. Je pense qu'on va rencontrer de plus en plus ce genre de dépannage. C'est très compliqué et, à mon avis, on va voir l'apparition de sociétés spécialisées. C'est presque un autre métier."

Lorsqu'il intervient pour faire une installation sanitaire ou pour mettre un chauffage dans une maison neuve ou en rénovation, tout commence par une rencontre avec le client. En tant qu'artisan, Jean-Louis se charge d'établir les devis et de conseiller le client.

"Il faut 2 à 3 heures pour faire un relevé de chantier. J'essaie de cibler la demande du client, je suis à son écoute. Je lui fais des propositions et je lui explique pourquoi on fait une chose et pas une autre. Je procède à une étude thermique de la maison, c'est-à-dire que je passe dans chaque pièce pour déterminer la puissance nécessaire des radiateurs et de la chaudière. Un devis c'est très important, il doit correspondre à la facture que je présenterai plus tard au client. Il ne faut donc pas se tromper. C'est une chose qui s'apprend avec le temps. Un artisan doit être aussi commercial pour vendre son devis et argumenter. Les clients font faire des devis à plusieurs plombiers avant de prendre une décision. Il faut essayer de s'imposer face à la concurrence.

C'est pourquoi on ne peut pas se mettre à son compte directement après l'obtention du diplôme. Je considère, pour ma part, que 5 à 10 ans sont nécessaires avant d'envisager de devenir artisan. Au cours de ces années, le plombier va rencontrer de nombreuses situations qui vont lui permettre d'enrichir son expérience. Sinon, il sera incapable d'établir un devis correct, de faire les bonnes estimations. Quelqu'un d'inexpérimenté risque de se décrédibiliser et de perdre sa clientèle."

Jean-Louis souhaite d'ailleurs mettre en garde les futurs artisans sur le rythme de travail bien différent de celui d'un salarié. *"Un artisan doit être particulièrement disponible. Les rencontres avec les clients et la réalisation de devis se font souvent le samedi, voire les dimanches matins. Un plombier à son compte commence sa journée dès 6h30 le matin et ne finit pas avant 21h30."*

Une fois le devis accepté, Jean-Louis passe sa commande de fournitures. Il confie ensuite le chantier à un des salariés qui interviendra sur le chantier.

Avant de partir, le plombier prépare son matériel. *"Mes ouvriers sont autonomes. Avant de partir sur le chantier, ils préparent leur matériel de manière à ne pas avoir besoin de revenir. Ils partent avec un véhicule de l'entreprise. Même si je passe régulièrement sur le chantier pour voir l'avancement des travaux, je leur fais entièrement confiance."*

Contrairement au maçon, le plombier n'est pas exposé aux intempéries ce qui ne l'empêche pas de travailler dans le froid et dans des conditions pas toujours faciles (humidité...). Le métier est quand même bien moins physique qu'avant. *"Nous pouvons utiliser des appareils pour lever des chauffe-eau par exemple. Les matériaux ont beaucoup évolué. Aujourd'hui, il est devenu rare d'installer des baignoires en fonte, les évier sont trois fois moins lourds qu'avant... Je pense d'ailleurs qu'une femme peut devenir plombier, surtout si elle se positionne sur du dépannage. Le plus dur physiquement, ce n'est pas*

Marché de l'Emploi



- 90% des entreprises de plomberie (elles sont environ 26 000) ont moins de 20 salariés.
- Les secteurs de la maison individuelle et de l'appartement de particulier représentent le marché le plus important : 44% pour les maisons et 31% pour les appartements contre seulement 25% pour des bâtiments non résidentiels.
- 42% des travaux effectués par le plombier concernent du neuf et 58% de l'entretien et de la rénovation.

En Bourgogne :

- En 2003 : la Bourgogne comptait 1 230 ouvriers plombiers et 691 ouvriers chauffagistes.
- Age moyen : environ 38 ans dont 16% de jeunes de moins de 26 ans en plomberie et 12% en chauffage en 2003. A signaler : bon taux de remplissage des sections plomberie et chauffage. Le métier semble attirer les jeunes (et les adultes !).
- Que cela soit en plomberie ou en chauffage : 72% environ sont qualifiés, voire très qualifiés.
- En 2004, on recensait 286 offres d'emploi déposées par l'ANPE dont 47% pour des CDI et 53% pour des CDD ou de l'intérim.
- Pour l'année 2005, les entreprises ont déclaré vouloir recruter 261 plombiers et chauffagistes qualifiés. 78% des embauches prévues sont jugées difficiles à pourvoir faute de professionnels (attention, nous n'avons aucun chiffre concernant le turn-over dans cette profession).

Données issues du Contrat d'Objectifs "Bâtiment et Travaux Publics" édité en décembre 2005 par le C2R.

Salaire

Environ 1 500€ brut par mois pour un débutant sans compter les indemnités de transport et de repas.

En alternance

► CAP "Installateur sanitaire" (Plombier)

- CFA du Bâtiment Antoine Rosati, 48 rue du Fort de la Motte-Giron, BP 78, 21021 DIJON Cedex (03.80.41.24.45.). En contrat d'apprentissage en 2 ans.
- GRETA Dijon BITP, 5 rue de Longvic, 21300 CHENOVE (03.80.54.39.00.). En contrat de professionnalisation en 1 ou 2 ans.

Formations



- CFA du Bâtiment, 19 rue des Carrières, 58180 MARZY (03.86.90.99.06.). En contrat d'apprentissage ou de professionnalisation en 2 ans.
- CFA du Bâtiment, Route du Bois de Sapin, BP 108, 71404 AUTUN (03.85.86.12.12.). En contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation en 2 ans.
- ARIQ BTP, 37 rue des Champoulains, 89000 AUXERRE (03.86.46.92.09.). En contrat de professionnalisation (en 1 an pour une personne titulaire d'un CAP sinon en 2 ans).
- CFA du Bâtiment Henri-Neyer, 69 rue du Moulin du Président, 89000 AUXERRE (03.86.46.96.80.). En contrat d'apprentissage en 2 ans.

► CAP "Installateur thermique" (Chauffagiste)

- CFA du Bâtiment Antoine Rosati, 48 rue du Fort de la Motte-Giron, BP 78, 21021 DIJON Cedex (03.80.41.24.45.). En contrat d'apprentissage en 2 ans.
- GRETA Dijon BITP, 5 rue de Longvic, 21300 CHENOVE (03.80.54.39.00.). En contrat de professionnalisation en 1 ou 2 ans.
- CFA du Bâtiment, 19 rue des Carrières, 58180 MARZY (03.86.90.99.06.). En contrat d'apprentissage ou de professionnalisation en 1 an. Il s'agit d'un CAP connexe qui n'est accessible qu'aux titulaires du CAP Installateur sanitaire.
- CFA du Bâtiment, Route du Bois de Sapin, BP 108, 71404 AUTUN (03.85.86.12.12.). En contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation en 2 ans.
- ARIQ BTP, 37 rue des Champoulains, 89000 AUXERRE (03.86.46.92.09.). En contrat de professionnalisation (en 1 an pour une personne titulaire d'un CAP sinon en 2 ans).
- CFA du Bâtiment Henri-Neyer, 69 rue du Moulin du Président, 89000 AUXERRE (03.86.46.96.80.). En contrat d'apprentissage en 2 ans.

► CAP "Froid et Climatisation"

- CFA du Bâtiment, Route du Bois de Sapin, BP 108, 71404 AUTUN (03.85.86.12.12.). En contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation en 1 an après un CAP "Installateur thermique".

► MC "Maintenance en équipement thermique individuel"

- CFA du Bâtiment, 19 rue des Carrières, 58180 MARZY (03.86.90.99.06.). En contrat de professionnalisation en 1 an après les CAP sanitaire et thermique ou un CAP en électricité.

► BP "Équipements sanitaires"

- CFA du Bâtiment Henri-Neyer, 69 rue du Moulin du Président, 89000 AUXERRE (03.86.46.96.80.). En contrat d'apprentissage en 2 ans.

le port de lourdes charges, mais le fait de se trouver dans des positions inconfortables. Nous sommes la plupart du temps à genoux, en train de nous contorsionner sous un lavabo. Ce n'est pas un métier pour des personnes qui ont des problèmes de dos. Il m'est arrivé dernièrement de descendre dans un vide-sanitaire. Il faut ramper dans un endroit humide qui se trouve sous la maison. Ce n'est pas toujours très agréable."

Le plombier peut intervenir dans un bâtiment alors que celui-ci est occupé. Il doit alors s'adapter à son environnement. "Nous devons toujours être vigilants. Par exemple, si des enfants sont présents dans la maison, nous faisons très attention à ce que les radiateurs qui ne sont pas encore posés ne leur tombent pas dessus pendant que nous travaillons. Nous avons aussi tout un travail de préparation avant de commencer le chantier. Par exemple, nous protégeons la pièce dans laquelle nous intervenons pour ne rien abîmer. Pour cela, nous utilisons des bâches, des cartons ou des couvertures que nous posons sur la moquette, le parquet, les meubles..." Parfois, le plombier doit se transformer en déménageur et bouger les meubles lui-même.

Un plombier est très souvent en contact avec le client, notamment lorsqu'il intervient dans une maison déjà habitée. "La politesse est essentielle pour faire ce métier. Il faut toujours avoir le souci de se faire le plus discret possible. Souvent, lorsqu'il part travailler, le client nous laisse ses clés. Il fait confiance au plombier. C'est une chose dont je tiens compte lorsque je choisis mes salariés. Il faut aussi être propre, ne rien casser ou abîmer. Lorsque nous traçons sur un mur les emplacements des tuyaux et qu'il y a de la tapisserie, nous ne dessinons pas un gros trait, nous faisons simplement des petites croix."

Lorsque la phase de préparation est terminée, le travail peut commencer. Le plombier utilise différents outils tels qu'une scie sauteuse pour faire des découpes (saignées) dans le parquet ou une meuleuse s'il s'agit de carrelage. Pour les murs, selon la taille et le matériau, il se sert d'une perceuse, d'un perforateur (pour faire un plus gros trou), ou d'un burineur électrique (c'est un gros burin). Pour couder les tuyaux et leur donner la forme voulue, le plombier les cintre et utilise un chalumeau pour faire les soudures.

"Lorsqu'on fait une soudure, il faut faire très attention, surtout si c'est à proximité d'une frisée, d'un escalier ou d'un parquet. Il existe toujours un risque de mettre le feu. Nous prenons beaucoup de précautions. Il faut parfois 10 minutes de préparation pour seulement 3 minutes de travail réel."

Un plombier calcule sans cesse. S'il a une canalisation à passer dans un mur, il doit transpercer ce dernier de manière à ce que le trou soit à la même hauteur de chaque côté du mur. "On ne peut pas se fier au plancher qui n'est pas toujours plat ou à la même hauteur selon les pièces. Il faut trouver un autre moyen et prendre ses mesures par exemple au plafond. On utilise beaucoup le niveau. Un plombier fait aussi des calculs au moment du cintrage des tuyaux pour savoir à quel endroit couder le métal. C'est un travail qui demande de la précision. Autre exemple, les tuyaux doivent être installés dans une maison en respectant une certaine inclinaison pour que l'air puisse s'évacuer en partie haute. C'est aussi une chose à prévoir et à calculer."

Jean-Louis fait beaucoup d'installations utilisant le gaz. "Pour le gaz, il faut obtenir un agrément spécifique. C'est un secteur où on ne peut pas faire n'importe quoi, ce qui est normal. L'agrément est délivré par un organisme spécifique. Il est valable 3 ans et est obtenu après un stage et la réussite d'un examen. Attention ! L'organisme en question peut effectuer des contrôles après l'installation et décider de la fermeture du compteur de gaz si l'installation n'est pas conforme. Il faut donc faire du bon travail."

Une fois l'installation terminée, le plombier fait des essais pour vérifier la qualité de son travail. C'est "la mise en eau". Il doit veiller à ce que tous les tuyaux soient bien soudés entre eux et qu'il n'existe pas de risque de fuite.

A la fin de sa journée, le plombier remplit une fiche de travail. C'est un compte-rendu de son travail dans lequel il consigne tout ce qu'il a fait dans sa journée. "On ne peut plus imaginer maintenant un plombier qui ne sache pas lire, écrire et compter ! Il nous faut maintenant dans le bâtiment des ouvriers qualifiés." Qui dit ouvrier qualifié, dit rémunération en conséquence. "Un ouvrier qualifié est rémunéré chez moi 11€ de l'heure après environ 5 ans d'expérience."

► BP "Monteur en installations de génie climatique"

- CFA du Bâtiment, Route du Bois de Sapin, BP 108, 71404 AUTUN (03.85.86.12.12.). En contrat d'apprentissage ou de professionnalisation en 2 ans après un CAP dans le domaine.

► Bac Pro "Installation sanitaire"

- ARIQ BTP, 37 rue des Champoulains, 89000 AUXERRE (03.86.46.92.09.). En contrat de professionnalisation en 2 ans pour les titulaires d'un CAP ou d'un BEP dans le domaine.

En formation continue

⇒ En Bourgogne

► CAP Installateur sanitaire ou thermique option énergie renouvelable

Lieu : Dijon au Lycée Hippolyte Fontaine

Public : demandeurs d'emploi, salariés

Dates : septembre à juin

Durée : 1 264h dont 413 en stage

Sélection : tests (maths, français) + entretien

Financement : formation susceptible d'être financée par le Conseil Régional de Bourgogne et d'ouvrir droit à rémunération

GRETA Dijon BITP, 5 rue de Longvic, 21300 CHENOVE (03.80.54.39.00.)

Contact : Mme Mazières au 06.81.88.96.10. ou isabelle.mazieres@ac-dijon.fr

Le Greta propose également un CQP (certificat de qualification professionnelle) "Installateur solaire" pour des salariés ou des personnes en contrat de professionnalisation.

► CAP Installateur sanitaire et CAP Installateur thermique

Le Greta d'Auxerre propose les CAP "Installateur sanitaire" et "Installateur thermique" aux demandeurs d'emploi, salariés... Pour les demandeurs d'emploi, une partie du coût de la formation peut être pris en charge par le Conseil Régional de Bourgogne dans le cadre d'un "chèque qualification emploi". La durée de la formation est individualisée et donc le coût restant à la charge du stagiaire variable (500€ minimum).

GRETA Auxerrois-Puisaye, 44 Bd Lyautey, BP 26, 89010 AUXERRE Cedex, 03.86.72.10.40.

Comme le Greta de Dijon, le Greta d'Auxerre propose le CQP "Installateur solaire".

► Monteur en systèmes solaires thermiques et photovoltaïques

Lieu : Auxerre

Public : demandeurs d'emploi, salariés

Pré-requis : expérience ou diplôme dans le bâtiment

Dates : janvier à mars

Durée : 305h dont 105 en stage

Sélection : tests + entretien

Financement : formation susceptible d'être financée par le Conseil Régional de Bourgogne et d'ouvrir droit à rémunération

GRETA Auxerrois-Puisaye, 44 Bd Lyautey, BP 26, 89010 AUXERRE Cedex, 03.86.72.10.40.

⇒ En Franche-Comté

► CAP Installateur thermique et sanitaire

Lieu : Lons le Saunier

Public : demandeurs d'emploi, salariés

Pré-requis : être titulaire d'un diplôme de niveau V (CAP/BEP)

Dates : octobre à mai

Durée : 985h dont 476 en stage

Sélection : tests + entretien

Financement : formation susceptible d'être financée par le Conseil Régional de Franche-Comté et d'ouvrir droit à rémunération

GRETA Lons-le-Saunier, 5 rue Anne Frank, BP 308, 39015 LONS LE SAUNIER (03.84.35.26.10.)

► CAP Installateur thermique

Lieu : Dole

Public : demandeurs d'emploi, salariés

Dates : octobre à mai

Durée : 1 085h dont 490 en stage

Sélection : tests + entretien

Financement : formation susceptible d'être financée par le Conseil Régional de Franche-Comté et d'ouvrir droit à rémunération

Chambre de Métiers, 17 rue Jules Bury, BP 408, 39016 LONS LE SAUNIER (03.84.35.87.00.)

⇒ L'AFPA

L'AFPA propose plusieurs formations (gratuites et pouvant ouvrir droit à rémunération pour un demandeur d'emploi) en sanitaire et thermique.

► TP Installateur en thermique et sanitaire

Lieu : cette formation est organisée dans de nombreux centres Afpa dont Dijon, Chalon-sur-Saône, Bourg-en-Bresse, Besançon, Lyon...

Public : demandeurs d'emploi et salariés

Pré-requis : niveau fin de 3ème ou équivalent

Dates : voir organisme (attention les délais d'attente peuvent être longs)

Durée : 10 mois maximum

Programme :

- 1) Réaliser des éléments d'installations de chauffage et sanitaire : assemblage et équipement des émetteurs de chaleur, équipement d'appareils sanitaires...
- 2) Réaliser des installations collectives neuves de chauffage et sanitaire : traçage sur les parois du parcours des canalisations et des points de fixation des équipements, réalisation d'un croquis d'exécution...
- 3) Réaliser des installations individuelles neuves de chauffage et sanitaire : alimentation en gaz d'une installation, installation d'un plancher chauffant...

Périodes en entreprise : 3 semaines

Sélection : tests psychotechniques + entretien

Financement : financée par l'Etat et pouvant ouvrir droit à rémunération

Possibilité de suivre la formation pour des salariés ou des personnes en contrat de professionnalisation

Certaines places sont susceptibles d'être financées par le Conseil Régional de Bourgogne pour le site de Dijon.

Inscription à la formation :

Les demandeurs d'emploi doivent s'adresser à Pôle Emploi qui les inscrit aux tests de sélection.

Les salariés peuvent entrer directement en relation avec le CERIMS de leur département. Pour la Saône-et-Loire, il s'agit du 03.85.67.71.53.

► L'AFPA propose également :

Formations de niveau V (CAP/BEP) :

- "Agent de maintenance en chauffage" dans les centres de Dijon-Chevigny, Saint-Etienne...

Formations de niveau IV (Bac) :

- "Technicien de maintenance en chauffage et climatisation" dans les centres de Nantes, Angoulême... (rien en Bourgogne, Franche-Comté ou Rhône-Alpes).
- "Technicien de maintenance en génie climatique" dans les centres de St Etienne, Caen... (rien en Bourgogne et Franche-Comté).

Formations de niveau III (Bac+2) :

- "Technicien supérieur d'études en génie climatique" dans les centres de Comar, Le Mans ou Cannes.
- "Technicien supérieur de maintenance et d'exploitation climatique" dans les centres de Bordeaux, Lardy, Limoges, Metz ou Gap.